



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 28894

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la mise en place d'une assurance complémentaire pour mieux protéger les chirurgiens préleveurs et les personnels de SMUR et du SAMU. En effet, une convention a été signée le 23 juin dernier avec le délégué général de la Fédération hospitalière de France. Lors de la séance du 30 avril 2008 à l'Assemblée Nationale un hommage a été rendu à la mémoire des chirurgiens qui sont décédés dans le tragique accident de Besançon ; accident dans lequel sont morts le pilote et co-pilote. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'élargir cette mesure aux personnels navigants qui engagent également leur compétence, leur dévouement et leur vie dans le transport d'organes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28894

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6691

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)